

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

Présents : Bernabela Aguila, Philippe Bonnafoux, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Nadyne Monfort, Marie-Antoinette Mora, Jacky Renouvier.

Procuration : Dolores Delgado à Arlette Jacquot, Patricia Fermin à Bernabela Aguila, Hélène Morisot à Nadyne Monfort.

Absents excusés : Alain Barrera, David Degara, Joffrey Guiraud.

Marie-Antoinette Mora est élue secrétaire.

Le compte rendu du Conseil municipal du 04 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour du présent Conseil :

1. Finances :

- Convention Hérault Energies – renforcement poste Puech
- Ecole participation classe de découverte

2. Domaine : Servitudes irrigation viticulteur**3. Personnel : convention prévention sécurité Centre de Gestion****4. CABM**

- Service Commun lecture publique
- Approbation rapport annuel 2017
- RPQS Eau Assainissement rapports annuels 2017

5. Questions et informations diverses

M. le Maire informe le Conseil que les demandes de subventions pour l'installation d'une chaudière biomasse à granulés du projet Centre Culturel et Créatif doivent être actualisées et qu'il conviendrait d'ajouter le point « projet CCC compléments de subventions » à l'ordre du jour.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil approuve l'ajout du point « projet Centre Culturel et Créatif » à l'ordre du jour.

M. le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions à ajouter à l'ordre du jour.

Aucune question n'étant ajoutée, M. le Maire déclare que le Conseil municipal est ouvert à 18h15.

I. FINANCES – Hérault Energie - renforcement poste Puech

M. le Maire rappelle au Conseil qu'en 2018 le raccordement électrique pour l'éclairage des abords de La Tour a été réalisé. Aujourd'hui il est nécessaire de procéder au renforcement du poste Puech situé entre l'Avenue du Petit Train et les bassins neufs, ce qui permettra aussi l'installation de bornes d'éclairage le long du cheminement piétonnier menant à la Tour.

Le Syndicat Hérault Energie a procédé à une estimation du coût des travaux qui s'élèverait, honoraires, études et travaux inclus, à :

- Pour l'électricité	39.569,48 €
- Pour l'éclairage public	9.957,46 €
- Pour les télécommunications	3.751,16 €
Soit pour l'opération un total TTC	53.278,10 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres ou financeurs)	33.386,75 €
- TVA sur les travaux d'électricité et éclairage public récupérée par Hérault Energies.....	7.738,58 €
- Financement Hérault Energies pour les travaux d'éclairage public	6.301,21 €
La dépense prévisionnelle de la Commune est de	5.851,56 €

M. le Maire précise que cet éclairage sera allumé à la demande ou lors des manifestations. Il semble nécessaire d'implanter les candélabres du côté gauche du chemin afin d'éviter les malveillances.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le projet de renforcement du poste Puech, son coût et son financement, et de l'autoriser à solliciter les financements et subventions auprès d'Hérault Energies et de signer la convention financière et tous les documents liés à l'exécution de la présente décision, incluant les modifications de l'annexe financière selon actualisation définitive des coûts.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de renforcement du poste Puech tel que présenté ci-dessus pour un montant prévisionnel de 53.278,10 € TTC,

- d'accepter le plan de financement présenté par le Maire,
- de solliciter les financements et subventions les plus élevés possibles de la part d'Hérault Energies,
- de solliciter Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- de réaliser cette opération courant l'année 2019,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies et toute convention modificative à venir, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,
- d'inscrire au budget de l'année 2019 en dépense d'investissement la somme de 5.851,56 €

II. FINANCES – Ecole participation classe de découverte

M. le Maire informe le Conseil que toutes les classes de l'école à l'exception de la petite section de maternelle ont prévu de partir en classe de découverte aux Angles les 16 et 17 mai 2019 avec au programme visite du parc animalier, visite de la bergerie et traite, balade en forêt sur les traces des animaux, course d'orientation en montagne et visite du barrage hydroélectrique.

Le coût prévisionnel global de ce projet a été évalué à 14 238,50 € pour les 114 élèves y participant, la participation des familles sera de 60 € par enfant soit un montant de 6.840 €, la coopérative scolaire participera à hauteur de 2.000 €.

La Coopérative scolaire de l'école sollicite une aide financière de la part de la Commune pour l'organisation de ce séjour d'un montant de 5.500 €.

M. le Maire rappelle au Conseil que le calcul habituel de participation est : 1/3 coopérative scolaire et association des parents d'élèves, 1/3 les familles – 1/3 la commune. Il informe le Conseil que l'association des parents d'élèves est actuellement en « sommeil » et ne participera donc pas au financement de ce projet d'école.

M. le Maire explique que la demande de la coopérative scolaire est supérieure au tiers habituellement pratiqué mais que l'association des parents d'élèves est actuellement en sommeil et ne participe donc pas à ce voyage.

Nadyne Monfort, Adjointe, précise que la dernière sortie en classe de découverte date de 2015.

M. le Maire propose au Conseil d'accorder une subvention d'un montant de 5.500 € à la Coopérative scolaire pour la classe de découverte aux Angles en mai 2019, et demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école « les Faïsses » d'un montant de 5.500 € pour participer aux frais de la classe de découverte de l'année scolaire 2018-2019 aux Angles en mai 2019,
- dit que ces crédits seront inscrits au budget 2019 et prélevés sur le compte 6574,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

III. DOMAINE - Servitudes irrigation viticulteur

M. le Maire informe le Conseil que le GAEC DE MARIE, Groupement Agricole d'Exploitation en Commun domicilié sur la Commune, a sollicité l'autorisation de pose de canalisations sur le domaine communal pour permettre l'irrigation de vignes situées loin des réseaux d'eau potable ou eau brute et ainsi améliorer et stabiliser les récoltes à venir.

M. le Maire présente le dossier de demande de pose de canalisation et le plan des réseaux projetés :

- Traversée de chemin CR11 - Chemin de Servian à Valros pour les parcelles A733 à A64
- Traversée de chemin CR16 - Chemin de Tourbes à Macaire pour les parcelles A733 à A732
- Traversée de chemin CR18 - Chemin rural de la Contourne pour les parcelles A1171 à A733

Etant précisé que Mme Granier Pascale et M. Granier Jordi, représentants le GAEC DE MARIE, s'engagent à réaliser les travaux en conformité avec les règlements en vigueur et selon les prescriptions indiquées dans la promesse de constitution de servitude, et à prendre à leur charge tous les frais de constitution et d'enregistrement des servitudes.

M. le Maire présente le projet de promesse unilatérale de constitution de servitude au Conseil.

Jacky Renouvier explique que ce type de dossiers va être de plus en plus fréquent.

Alice Tur, Directrice Générale des Services, précise que pour des raisons juridiques et de sécurité pour les propriétaires des terrains et des réseaux il est obligatoire de mettre en place une convention et d'inscrire auprès des hypothèques ces servitudes. Sur ces chemins et voiries sont prévus d'autres réseaux futurs telle la fibre de l'Agglomération Béziers Méditerranée et chacun doit pouvoir connaître l'existant afin de ne pas y porter atteinte lors des travaux à venir. Elle rappelle que le réseau internet alimentant la Commune passe notamment par le CR11 et que ce dernier a été intégré par l'Agglo dans les voiries d'intérêt communautaire.

M. le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de se positionner sur l'accord pour des servitudes de passage d'une canalisation au bénéfice d'un tiers, d'approuver le projet de promesse de constitution de servitude, de l'autoriser à la signer ainsi que tout acte nécessaire ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision. Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- *d'autoriser la société GAEC DE MARIE sise 124 Avenue du Petit-Train Bas à Valros 34290, représentée par Mme Granier Pascale et M. Granier Jordi à bénéficier de servitudes de passage sur les chemins ruraux CR11, CR16 et CR18, propriétés de la Commune, mis à disposition pour l'implantation de canalisations d'irrigation desservant les parcelles A1171, A733, A732 et A64 situées sur la commune de Valros,*
- *d'approuver la promesse de constitution de servitude telle que présentée par le Maire et l'autorise, ou son représentant, à la signer,*
- *que l'ensemble des frais de constitution et d'enregistrement des servitudes seront à la charge exclusive de la société GAEC DE MARIE,*
- *d'accepter que les représentants de ladite société pénètrent sur les chemins ruraux précités pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation des canalisations,*
- *que cette autorisation de passage de canalisations est accordée à titre gracieux,*
- *d'habiliter M. le maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.*

IV. PERSONNEL - convention prévention sécurité Centre de Gestion

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Il indique au Conseil que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault propose une mission permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Cette mission peut consister, notamment en :

- un accompagnement à l'évaluation des risques professionnels en vue de l'élaboration du document unique,
- un accompagnement dans la mise à jour du document unique et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action,
- un accompagnement à tout projet administratif ou technique relatif à la prévention des risques professionnels,
- une assistance sur les domaines de la santé sécurité : mise à disposition d'outils, de documents et procédures adaptés à la collectivité, appui d'une personne qualifiée sur des thématiques particulières : risques psychosociaux (RPS), ergonomie, météorologie d'ambiance physique (bruit, ventilation, vibration...), ...
- une information, sensibilisation des élus, des encadrants ou des agents sur les risques professionnels.

M. le Maire rappelle au Conseil que de nombreuses actions ont déjà été effectuées pour améliorer les conditions de travail des agents municipaux. Il s'agit là de faire appel aux compétences spécifiques du Centre de Gestion pour des cas plus particuliers et notamment au regard des contraintes ou préconisations effectuées par la médecine du travail. Il présente les principales dispositions de la convention au Conseil et lui demande de bien vouloir délibérer.

Vanessa Saignes, Responsable des Ressources Humaines, précise que la médecine du travail a prescrit des restrictions pour certains agents et que le Centre de Gestion va apporter une aide à la Collectivité et aux agents pour adapter l'organisation des missions aux contraintes de santé. Cela sera aussi l'occasion d'améliorer les méthodes et les conditions de travail de chacun pour maintenir un service de qualité.

Philippe Bonnafoux, conseiller municipal en charge de la sécurité, approuve l'appui et l'intervention de spécialistes dans ces domaines

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver les clauses de la convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de l'Hérault,*
- *que le CDG 34 assurera la mission permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents,*
- *d'autoriser M. le Maire à signer la convention ~~la convention~~ d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 34, telle que jointe en annexe.*
- *d'inscrire les crédits nécessaires au budget.*

V. CABM - Service Commun lecture publique

M. le Maire informe le Conseil qu'en date du 13 décembre 2018 le Conseil de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a approuvé la création du service commun « lecture publique ».

Une réflexion menée dans le cadre du contrat territorial de lecture publique cofinancé par l'Etat a conduit les communes et la Communauté d'Agglomération à engager le processus de création d'un service commun de

la lecture publique sur son territoire. Le service commun est un dispositif de mutualisation, mis en place en dehors de la compétence transférée pour gérer une mission exceptionnelle (article L52.11.4.2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le service commun, support juridique de la mise en réseau des médiathèques et bibliothèques du territoire, a pour objectifs stratégiques de :

- Mieux accueillir, proposer, fidéliser autour de la lecture publique,
- Susciter davantage d'usages et d'usagers et améliorer la fréquentation en élargissant les publics,
- Garantir à tous une égalité d'accès à l'information et à la documentation,
- Construire une offre documentaire qui intègre les nouveaux supports, notamment numériques, et tienne compte des nouveaux usagers,
- Développer une dynamique commune entre les professionnels de la lecture publique du territoire en fédérant les compétences,
- Rationaliser les coûts

Les missions générales de lecture publique (constitution des collections, développement de l'action culturelle, l'accueil des publics, la mutualisation des ressources professionnelles) restent inchangées et sous maîtrise des communes.

Le service commun apporte en complément une culture commune et de nouvelles compétences par des actions de formation, la mise en place d'une carte d'accès unique, l'harmonisation des pratiques d'accueil des publics par la réalisation d'une charte, la coordination et co-construction des actions culturelles.

Sur le plan opérationnel, le service commun est géré par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ; un coordonnateur, dont le poste est co-financé par la Communauté d'Agglomération et l'Etat pendant trois ans, assure la mise en place et l'animation.

Hormis Valros dont le personnel est uniquement composé de bénévoles, les communes, membres de la Communauté d'Agglomération, mettent à disposition ou transfèrent les moyens humains nécessaires au fonctionnement du service commun ; une convention entre chaque commune et la Communauté d'Agglomération en règle les modalités pratiques.

Outre les coûts financiers en matière de ressources humaines traités par les conventions, les coûts liés à la confection et l'édition de la carte d'accès unique (15.000 € en 2019) et au renouvellement (estimé à 7.000 € / an), ainsi que les logiciels de réseaux et les maintenances (estimés à 7.000 / an), sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Les communes ayant choisi la mise à disposition sont les suivantes : Boujan-sur-Libron, Lignan-sur-Orb, Montblanc, Sauvian, Sérignan, Servian, Villeneuve-les-Béziers, Coulobres.

Les communes ayant choisi le transfert sont les suivantes : Alignan du Vent.

La bibliothèque de Valros n'a pas de personnel attiré et fonctionne à ce jour uniquement avec des personnes bénévoles. De ce fait, aucune mise à disposition n'est prévue.

M. le Maire rappelle que Marie-Antoinette Mora et Nadyne Monfort, Adjointes, ont suivi l'élaboration et la mise en oeuvre de ce service commun qui permettra notamment aux administrés de pouvoir emprunter des livres dans tout le réseau des médiathèques et de mieux profiter des services proposés par la médiathèque de Béziers. Le logiciel de la Médiathèque André Malraux sera mis à disposition gratuitement pour la bibliothèque de Valros permettant d'actualiser et d'améliorer la gestion et d'accéder à l'ensemble des données du réseau.

M. Loup précise que l'adhésion au service commun n'engendrera pas de coût supplémentaire, que le service bénéficiera de l'ingénierie de la Médiathèque André Malraux (MAM) sans incidence financière pour la Commune.

Marie-Antoinette Mora indique qu'un ordinateur neuf a été acheté pour la gestion de la bibliothèque et deux autres ordinateurs vont remplacer les anciens pour mise à disposition gratuite du public. Le logiciel de la MAM sera présenté aux bénévoles qui gèrent la bibliothèque le 7 février prochain. Des comités techniques seront organisés tous les mois pour l'ensemble des responsables des médiathèques et bibliothèques du réseau de l'Agglo et un conseil de gouvernance réunira les élus chaque année pour entériner les propositions des gestionnaires du réseau.

Bernabella Aguila précise que l'enregistrement et la gestion du fonds de la bibliothèque représente un travail conséquent et que le changement de logiciel prendra du temps.

Marie-Antoinette Mora confirme et précise qu'un accompagnement est prévu à cet effet par la MAM.

M. le Maire présente au Conseil le projet de convention et propose au Conseil d'approuver l'adhésion au service commun lecture publique proposé par la CABM et de l'autoriser à signer la convention. Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au service commun « lecture publique » de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à compter du 1^{er} janvier 2019,
- de valider la convention réglant les effets de cette mise en commun (cf. document annexé).
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VI. CABM – Approbation rapport annuel 2017

M. le Maire informe le Conseil qu'en application de l'article L-5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport annuel de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique.

M. le Maire présente le rapport annuel d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération qui a été envoyé préalablement à cette séance à chaque conseiller par mail et qui est mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de la lecture du rapport d'activités de l'année 2017 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée 2017 et précise que ce document sera disponible à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

VII. CABM – RPQS Eau Assainissement rapports annuels 2017

M. le Maire informe le Conseil que la réglementation nationale impose de présenter chaque année les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de l'eau et de l'assainissement au Conseil Municipal. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

M. le Maire présente les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée 2017 et rappelle quelques éléments importants :

- volumes d'eau potable mis en distribution : 10.096.882 m³
- rendement du réseau à l'échelle de la CABM : 76%
- longueur du linéaire de réseau d'assainissement séparatif : 544,7 km
- nombre d'abonnés au service d'eau potable : 52.531

M. le Maire demande au Conseil de prendre acte de la lecture de ces deux rapports et de la qualité des services rendus en 2017.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la communication des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée 2017 et précise que ces documents seront disponibles en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

VIII. PROJETS - Centre Culturel Créatif subvention chaudière à granulés et GTC

M. le Maire rappelle au Conseil qu'en date du 4 décembre 2018 a été approuvé le projet de réhabilitation de locaux pour la création d'un Centre Culturel et Créatif pour un coût prévisionnel, études incluses, estimé à 1.047.298 € HT. Pour le chauffage il a été décidé de privilégier les énergies vertes et une chaudière biomasse à granulés va être installée ainsi qu'un silo de stockage pour le combustible. En outre, pour améliorer la performance énergétique du bâtiment il sera pourvu d'un système de gestion technique centralisée (GTC).

Ces équipements estimés à un montant total de 120.750 € HT au titre de la maîtrise de l'énergie ont fait l'objet de demandes de subventions auprès d'Hérault Energies, de l'Ademe, de la Région et du Département dans le cadre du programme « maîtrise de l'énergie – programme bois HÉRABLE ».

M. le Maire informe le Conseil qu'après étude par les organismes précités des dossiers de la Commune il s'avère que le montant subventionnable et la répartition des participations a évolué. La part éligible au projet HÉRABLE pour la chaudière biomasse bois a été estimée à 81.000 € avec un montant d'aide maximum de 64.800 €.

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à compléter la demande de subvention auprès d'Hérault Energies, de la Région et du Département pour actualiser le plan de financement et le montant de participation sollicité et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de compléter les délibérations prises en date du 04 décembre 2018 approuvant le projet de réhabilitation de locaux pour la création d'un Centre Culturel et Créatif pour un coût estimé à 1.047.298 € HT et autorisant le Maire à solliciter des subventions pour actualiser le plan de financement et le montant de participation sollicité,
- d'actualiser le plan de financement intégrant la part éligible au projet HÉRABLE estimée à 81.000 € dont un montant d'aide maximum de 64.800 €,

- d'autoriser le Maire à actualiser la demande de subvention auprès d'Hérault Energies pour un montant de 11.513 € pour la réalisation de ce projet au titre du programme « maîtrise de l'énergie – programme bois HÉRABLE »,
- d'autoriser le Maire à actualiser la demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 38.062 € pour la réalisation de ce projet au titre du programme « maîtrise de l'énergie – programme bois HÉRABLE »,
- d'autoriser le Maire à actualiser la demande de subvention auprès du Département pour un montant de 15.225 € pour la réalisation de ce projet au titre du programme « maîtrise de l'énergie – programme bois HÉRABLE »,
- d'inscrire au budget 2019 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des présentes délibérations.

IX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● Dépenses d'investissement depuis le dernier Conseil municipal

- M. le Maire présente le tableau récapitulatif des dépenses d'investissements qu'il a signées depuis le dernier Conseil municipal.

● INFORMATIONS finances :

- M. le Maire informe que les marchés de Coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (CSPS) pour les projets Espace Multi Activités et Centre Culturel et Créatif ont été attribués à la société SPS SUD EST pour un montant de 2.280 € HT pour EMA et 2.280 € HT pour CCC.

- M. le Maire présente le rapport d'activité et cotisations Régie de Développement Local et RSA auprès RDL Insertion de Puissalicon. Il rappelle que la cotisation pour l'accompagnement des administrés est de 0,35 € par an et par habitant pour le dispositif RSA et de 0,25 € pour le fonctionnement du RDL.

● DOSSIERS divers en cours :

- Commerce et licence IV Place de la République : M. le Maire indique qu'il a rencontré le liquidateur judiciaire en charge de ce dossier et qu'il a pris contact avec le propriétaire. Les élus souhaitent vivement que ce commerce puisse rouvrir et étudient toutes les possibilités pour maintenir de l'activité et de la « vie » au centre du village.

- Débat national et cahier de doléances : Marie-Antoinette Mora indique que le cahier de doléances ouvert le 14 décembre 2018 a été mis à disposition du public jusqu'au 31 janvier 2019. L'information a été diffusée sur le site internet de la mairie, dans le journal municipal de janvier distribué dans toutes les boîtes aux lettres des administrés, envoyé par mail aux personnes enregistrées sur la « lettre infos » de la mairie et annoncée dans Midi Libre. Très peu de personnes sont venues noter un message sur ce cahier. Il sera transmis aux personnes compétentes – le député Euzet ? pour le remettre aux services dédiés du gouvernement.

Marie / M. Loup : on ne dit pas ce qu'on va faire de ces messages ???? non

● INFORMATIONS diverses :

- Lettre aux Maires de la gendarmerie : M. le Maire indique que la gendarmerie a décidé d'envoyer régulièrement une lettre aux Maires afin de les informer et communiquer sur ses actions.

- Référent en santé environnementale auprès de l'Agence Régionale de la Santé Occitanie pour la commune : Christophe Olive est nommé référent, Nadyne Monfort interviendra en soutien.

- M. le Maire indique que la Commune a reçu une lettre de l'AMF34 remerciant l'engagement et la solidarité des collectivités suite aux événements climatiques très violents de l'Aude. L'AMF34 a remis un chèque de 100.000 € au Président du Conseil Départemental de l'Aude qui gèrera avec l'AMF11 la répartition auprès des communes sinistrées.

- Alice Tur indique que les deux stagiaires accueillies en janvier, Hélène Panarotto et Elisa Trégoat ont fait un excellent travail. Elles ont notamment mis en place des tableaux de suivi de gestion qui seront très utiles pour la collectivité. Merci à elles pour leur participation.

M. le Maire rappelle que la mairie accueille régulièrement des stagiaires afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et compétences ou de valider leurs formations. Cela engendre un travail supplémentaire pour les services municipaux mais cela relève aussi de notre mission de service public.

● CABM – extrait des décisions Conseil de l'Agglomération Béziers Méditerranée du 13 décembre 2018

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales – définition de l'intérêt communautaire

- Fixation des tarifs et conditions de perception de la taxe de séjour communautaire

- Etudes par ANTEA pour la CABM pour l'amélioration de la qualité de la ressource et investigations sur le terrain et auprès des administrés

- Eau et Assainissement : fixation des tarifs de la part variable communautaire pour 2019

● CABM - informations diverses de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

- MILDECA : appel à projet par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives. La démarche de la CABM « info sans intox » pour une stratégie territoriale d'intervention en direction des jeunes contre les consommations à risque d'alcool, de cannabis et de tabac, a été retenue et bénéficiera d'un soutien de 225.000 € de l'Etat. La convention avec le Ministre a été signée, et des groupes de travail sont organisés pour participer à l'élaboration de la stratégie territoriale. M. Loup est le Vice-Président référent du groupe « sensibilisation et communication » auquel participeront Patrick Martinez et Alice Tur comme représentants de la collectivité.

• **INFORMATIONS sur les dates des prochaines réunions & manifestations ou cérémonies :**

- Lundi 4 février à 17h30 : commission Chemins – salle du Conseil
- Mardi 12 février à 17h30 : Conseil d'Administration du CCAS – salle du Conseil

• **Point détaillé agenda manifestations des associations (Patrick)**

Toutes les questions ayant été débattues, le Maire remercie les membres du Conseil et clôt la séance à 19h15.

COMMUNE DE VALROS
CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2019

Liste des délibérations

- 201900001 Hérault Energies renforcement poste PUECH
- 201900002 Subvention Ecole classe découverte
- 201900003 Servitudes irrigation GAEC DE MARIE
- 201900004 Personnel convention prévention CDG34
- 201900005 CABM service commun lecture publique
- 201900006 CABM rapport annuel 2017
- 201900007 CABM rapport annuel EAU ASS 2017
- 201900008 Centre Culturel Créatif subv HÉRABLE Hérault Energies
- 201900009 Centre Culturel Créatif subv HÉRABLE Région
- 201900010 Centre Culturel Créatif subv HÉRABLE Département

- - - - -

Signature des conseillers municipaux présents et représentés

Bernabela AGUILA

Arlette JACQUOT

~~Alain BARRERA~~

Michel LOUP

Philippe BONNAFOUX

Patrick MARTINEZ

~~David DEGARA~~

Nadyne MONFORT

Dolorès DELGADO
procuration à Arlette Jacquot

Marie-Antoinette MORA

Patricia FERMIN
procuration à Bernabela AGUILA

Hélène MORISOT
procuration à Nadyne Monfort

~~Jeffrey GUIRAUD~~

Jacky RENOUVIER